L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI MATIN, 19 NOVEMBRE 1870. — 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI MATIN, 17 NOVEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par S. Guinault, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles—Un lot de terre avec une maison, rue Kerlerec, entre Roman et Derbigny.—Aussi, trois lots de terre contigus, rue Derbigny, entre Columbus et Laharpe, sur chacun desquels se trouve une maison. Aussi, un autre lot de terre, contigu, également avec une maison. De plus, une jolie maison, No [illegible] rue du Quartier—De plus, provenant de la succession Théophile Cavelier, et pour opérer un partage, des propriétés de valeur dans le Premier et le Troisième Districts, et de beaux terrains sur la rue Polymnie, entre Prytania et St-Charles.

Par Ch. E. Fortier, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, à midi—Un terrain situé rue des Marais, entre Ursulines et St-Philippe.

Par E. Roger & Co, à leurs salles d'encan, rue Vieille-Levée, Nos. 45 et 47—400 caisses de bottes, souliers et brodequins, et 50 malles bottes et congress cousus.

Par B. J. Montgomery, à sa salle d'encan—Vente régulière de meubles.

Par J. Déjan, aux écuries de P. Liner, rue Gravier—chevaux de selle et de harnais, mulets, buggies, &c.

Par O. Valeton, à 11 heures, au magasin de J. S. Dunnica & Co, No 50, rue Tchoupitoulas—20 tierçons de jambons.

Aussi, à son magasin d'encan—Comestibles.

Et au No 14 de la rue Natchez—Fonds d'un magasin de marchandises sèches et de variétés.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", encoignure des rues Camp et Poydras.

☞ CANDIS PURS et un MÉLANGE—Confiserie, en tous genres chez J. VILLARRUBIA & Co, Successeurs d'Ernest Tarpin, 93 rue Vieille-Levée.

THEATRES.

AUJOURD'HUI SAMEDI.

Opéra.—La Juive.

Académie de Musique.—Les Lanciers.

L'Affaire de Donaldsonville.

Des renseignements particuliers qui nous sont parvenus sur l'affaire de Donaldsonville, confirment pleinement la version que nous avons déjà publiée. Le commissaire des Etats-Unis, Weller, a fait arrêter Dave Fisher et Oliver, les chefs des émeutiers noirs, et plusieurs de ceux qu'ils commandaient. C'est la bande commandée par ces deux hommes qui a, sur leur ordre, fait feu sur le juge Lawes et sur le maire Schomberg dont le buggy avait été arrêté par Fisher. Ces bandes n'agissaient que d'après les instructions venues de plus haut. Oliver et Fisher n'étaient, en effet, que les instruments du prétendu général de milice, Hunsacker qui, lui-même, n'était que l'instrument du prétendu adjudant-général Brown, l'un des agents du gouverneur Warmoth. Mais si l'information qui nous est communiquée est correcte, il paraît que Warmoth n'a jamais délivré de commission, ni à Hunsacker, ni à Brown, qui étaient alors les soi-disant officiers de Saint-Jacques et de l'Ascension? L'enquête judiciaire jettera un peu de lumière, il faut l'espérer, sur les machinations ténébreuses de M. Warmoth, et nous pensons qu'elle fera retomber sur lui la responsabilité des désordres qui viennent d'avoir lieu dans deux de nos paroisses.

Le Siége de Paris.

Il y a quelques jours, des dépêches assuraient que Paris était amplement approvisionné pour jusqu'à la fin de janvier. Hier, des dépêches de Londres prétendaient, au contraire, que Paris n'avait plus que pour quinze jours de vivres. Cette question de l'approvisionnement de Paris a une importance vitale, car, si Paris tient deux mois encore, nous croyons que les Prussiens seront forcés de lever le siége, en admettant que la marche des armées françaises ne les contraigne pas à le faire plus tôt. Nous croyons donc intéressant de publier quelques extraits de deux lettres de Paris qui donnent des renseignements dignes de foi sur l'état des esprits et sur les approvisionnements.

La première, datée du 20 octobre, nous est adressée par un de nos amis, homme de lettres, dont le fils sert dans l'armée, et qui, lui-même, fait un rude service dans la garde nationale. La seconde, datée du 21 octobre, nous est communiquée par un de nos plus estimables concitoyens; elle lui a été écrite par son cousin, chef d'une maison de banque importante. Toutes deux s'accordent, comme d'ailleurs toutes les lettres reçues de Paris, pour constater la résolution bien arrêtée des Parisiens de résister jusqu'à la dernière extrémité et au prix de tous les sacrifices.

Paris, 20 octobre 1870.
Bastion 34.

Depuis 27 jours nous sommes investis. C'est tout ce que messieurs les Prussiens, malgré leur bonne envie de se promener sur nos boulevards, de nous piller un peu et de nous bombarder beaucoup, ont pu faire jusqu'à présent et tout ce qu'il leur sera permis de faire, je le crois bien. C'est que Paris s'est transformé en quelques semaines, comme si Mars l'eût touché de sa baguette ferrée. Le Paris gai, frivole, fou, s'est devenu tout à coup un Paris militaire, patriotique, irrité, formidable et résolu à se défendre, comme une vieille, depuis le sexagénaire jusqu'au gamin. Une quadruple ceinture de murs, de pavés, de terre sur laquelle veillent jour et nuit, canonnant ou font le coup de feu des défenseurs improvisés, l'entoure à l'heure qu'il est. Et, par impossible, elle était franchie, les sauvages qui nous assiègent, trouveraient derrière, des maisons crénelées, et derrière encore, toute la ville à prendre demeure par demeure.

La vie de cent mille des loups que mons Bismark et Guillaume conduisent à la curée de l'or, du sang et des arts, ne suffirait certainement pas à conquérir ce qui ne serait plus, qu'un monceau de ruines, remplaçant la capitale du monde civilisé, mise à la merci de la barbarie par l'incurie et l'aveuglement égoïste du gouvernement qui a sacrifié la France.

Un moment l'ennemi a compté sur des divisions politiques. Le bon sens patriotique, Dieu merci, bien vite emporté et les quelques énergumènes cherchant à remplacer par on n'osait quoi, un gouvernement uniquement de défense nationale, il a fait et fait tous les jours des prodiges d'organisation de toutes sortes et sont montés vous sans partisans. On peut dire qu'il n'y a plus ici qu'une pensée: se défendre à outrance contre les Prussiens. Ces braves Germains qui faillent ou [illegible] volontiers les gens qui ne se laisser voler par eux, comptent bien encore sur la famine pour forcer Paris à un acte de faiblesse. Mais, si la variété des mets nous fait défaut, leur quantité sera encore longtemps plus que suffisante; et puis, de l'avis même de la plupart des gourmets, le filet, le beefsteak et le pot au feu de cheval valent au moins ceux de bœuf. Je t'en parle en connaissance de cause. Un moment, la viande de solipède devenant de plus en plus à la mode, a valu dans la livre plus cher que celle de bœuf. Aujourd'hui, l'une est taxée comme l'autre. Ce qui manque le plus, ce sont les œufs, le lait, le beurre et le fromage. Le sel, le chocolat, le sucre abondent et, ainsi que le pain, n'ont pas augmenté de prix. Le vin, au même prix aussi que par le passé, répond également à tous les besoins et au delà.

En résumé, l'attitude décidée, inébranlable de Paris, sa terrible métamorphose, les coups de dents qu'il leur fait, par ci par là, doivent sentir chaque jour, ont donné à réfléchir aux hordes qui venaient ici se ruer, et elles paraissent maintenant plus préoccupées de se retrancher à distance respectueuse que de donner l'assaut. Aussi est-on à regarder comme probable que les choses vont changer et que les assiégés pourront et devront bientôt se faire les assiégeants des envahisseurs.

Paris, 21 octobre 1870.

C'est aujourd'hui la troisième fois que je t'écris depuis que nous sommes renfermés dans une île inabordable qui s'appelle Paris.

Les nouvelles de l'étranger nous font défaut complètement. Je ne connais pas une seule personne qui ait eu la chance de recevoir une ligne du dehors. Tu comprendras ce que cette situation a de douloureux pour nous, mais malgré cela, nous supportons ce temps d'épreuve avec autant de courage que de sang-froid. Nous voulons montrer au monde que la nation française a encore le feu sacré de ses frères dans le cœur. La Prusse a mal calculé son affaire, elle n'a pas su tirer parti de ses victoires auxquelles elle ne s'attendait certes pas; elle a repoussé avec dédain les ouvertures de Jules Favre et elle supportera les conséquences de sa soif à humilier un pays comme la France jusqu'à la dernière limite. Paris n'est plus une forteresse, Paris est un coffre-fort; chaque jour nos forces s'augmentent, chaque individu voit la population se grouper de plus en plus autour de notre gouvernement. Chaque garde national aspire à la réputation d'un héros, chacun de nous fait son devoir et saura prouver qu'on ne vient pas impunément sous les murs de Paris pour les prussifier. Nous savons imparfaitement ce qui se passe en province, mais nous n'ignorons pas qu'on s'y remue activement et qu'avant peu la France rentrera à une forêt de soldats, toute disposée à prier les [illegible] d'en retourner chez eux. L'esprit de Paris est parfait, il n'y a qu'un parti: le parti de la défense. [illegible] jamais [illegible] n'a régné dans nos rues. Sans dire qu'il y a abondance de vivres, on peut soutenir qu'on vit encore bien, et que les aliments [illegible] nous manqueront pas de longtemps. Chaque habitant est rationné de viande, il reçoit 250 grammes pour trois jours, cela n'est pas beaucoup, mais cela vaut certainement mieux que rien. La consommation [illegible] journellement, on n'y fait plus attention. Mon service m'absorbe beaucoup. Je ne sors presque pas de mon uniforme et je n'entre pas tous les jours dans mon lit. Si les étrangers pouvaient voir Paris en ce moment!! Dans son genre il est aussi curieux que lors de la grande Exposition. La journée se passe en exercices; les rues, les places, les boulevards sont encombrés de fusils et bayonnettes. Quant aux affaires on n'y pense seulement pas, la Bourse est ouverte chaque jour, mais on n'y fait rien, rien, rien.

Aux Membres de la Société Française.

Nous n'avons pas besoin de vous apprendre l'existence du Bazar français: personne ne l'ignore ici.

Notre désir et notre devoir est de faire ressortir à vos yeux le mérite et l'à propos de cette œuvre patriotique et d'appeler à son aide votre concours général et empressé.

Les journaux vous ont décrit les ravages immenses faits en France par l'invasion. Chaque jour qui luit ajoute à ces ruines; chaque heure qui s'écoule est, pour nos familles ou ceux qui les défendent, une misère et une douleur de plus.

Deux provinces ont été dépouillées; elles ont vu s'enlever, l'un après l'autre, tous leurs biens. On leur a tout pris, jusqu'au pain des petits enfants!

Combien d'orphelins dont les pères sont morts pour le salut de leurs foyers! Combien de mères laissées sans ressources; et qui ne peuvent même pas compter sur la charité publique, parce que dans leur contrée tout le monde est ruiné comme elles!

Des villages entiers et même des villes ont disparu dans les flammes, après avoir été pillés. Maisons, bétail, récoltes, instruments d'agriculture,—tout a été détruit,—et les dernières lueurs des incendies n'ont partout laissé que des cendres.

Et cette destruction, qui suit la marche de l'ennemi, menace les trois-quarts de la France.

Des milliers de familles, maintenant sans abri, sans nourriture et presque sans vêtements, nous tendent les bras et nous demandent en gémissant quelques secours pour soutenir leur misérable existence....

Ce n'est pas tout.

L'hiver,—un de ces hivers dont on n'a pas d'idée dans ce doux climat,—va joindre ses tourments aux souffrances, déjà affreuses, de ces malheureux.

Le froid va raidir ces pauvres petits êtres qui n'ont plus de toits pour s'abriter, plus de lits pour se réchauffer!

La neige va couvrir leurs corps à demi-nus;

La faim, s'ajoutant à tout cela, va mettre le comble à ce martyre, et peut-être dévorer des populations entières!....

Ces horreurs nous trouveront-elles indifférents?

Serons-nous sourds à ces cris déchirants, à ces voix désolées?

Resterons-nous froids à ces prières qui montent vers nous de l'abîme de maux où leur courage a plongé ces patriotes et leurs familles?

Non! non! nous répondons pour vous, pour nous, pour tout homme de cœur!

Mais nous répondons plus particulièrement et avec plus de certitude pour nous tous, membres d'une Société qui représente ici la nationalité française.

Ce n'est point nous assurément qui resterons en arrière,—quand des étrangers accourent en foule apporter leurs offrandes.

Quel est donc le Français qui, en se tenant à l'écart, voudrait se désigner à la réprobation de ses compatriotes et, pour ainsi dire, s'attacher lui-même au pilori?

Et avant tous, et les mains pleines!

Nous ne pouvons admettre qu'un Français, si pauvre qu'il soit, ne trouve chez lui un objet à offrir au Bazar.

Que personne n'hésite devant le peu de valeur de cet objet; que personne ne craigne une comparaison humiliante.

L'humble obole du pauvre inspire autant de reconnaissance et souvent plus de respect que les magnifiques présents des riches.

Que le laitier donne du lait, le boucher, de la viande, le boulanger, du pain. Que l'ouvrier, qui ne peut rien donner, consacre à l'installation du Bazar quelques moments de travail.

Tout cela viendra grossir le budget des victimes de la guerre.

Et lorsque chacun de nous aura fourni sa part à l'œuvre sainte;

Lorsque nous aurons, nous aussi, versé quelques gouttes de baume sur les plaies de nos blessés, et fait briller au milieu de leurs malheureuses familles un rayon d'espoir et de consolation;

Alors, chers sociétaires,—mais alors seulement,—nous pourrons passer, sans baisser le front, devant ce drapeau qui flotte sur notre bel édifice,—devant ces trois couleurs qui nous représentent la patrie et qui, malgré tous nos revers, font encore notre orgueil!

JPH. GIROD,
Président de la Société Française.
F. TUJAGUE,
Vice-Président.

SOUSCRIPTION FRANÇAISE.—Dans la liste que nous avons publiée le 4 novembre, M. Jean Castex, de Mermenteau, a été, par suite d'une erreur typographique, porté comme ayant souscrit pour 25 cents, quand il aurait dû être porté pour 25 dollars.

☞ Le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Mobile et Chattanooga commencera son service le 21 du courant. Ce jour-là le premier train régulier de passagers partira d'ici à 8 heures du matin pour Mobile et les points intermédiaires. A l'arrivée du Président et des Directeurs de la Compagnie, et lorsque les émigrants d'été seront revenus plus généralement ici et à Mobile, nous espérons participer à une plus formelle réception. En attendant le chemin de fer de la Nlle-Orléans à Mobile sera inauguré par l'ouverture du service soit avec des trains de passagers soit avec des trains de fret. La voie s'est merveilleusement consolidée depuis trois semaines et il est à croire qu'avant peu elle sera aussi ferme que la meilleure ligne construite dans le centre du continent.

A propos de cette ligne, il serait bon que les citoyens du 3me District fissent une démarche auprès des Directeurs de la Compagnie pour les engager à établir un dépôt quelque part dans le voisinage des Champs-Elysées afin d'y recevoir le fret et les passagers de cette partie de la ville dont la population s'est considérablement augmentée depuis quelques années. Il nous semble que cela leur est dû puisque la voie en question est établie presque entièrement sur le sol du Troisième District de son point de départ jusqu'aux Rigolets. Nous reviendrons souvent sur ce sujet et nous espérons que la Compagnie de Chattanooga finira par comprendre la nécessité de cette amélioration.

CHEMIN DE FER DE JACKSON ET DE LA NLLE-ORLÉANS.—On trouvera dans nos colonnes d'annonces un nouveau tableau contenant les départs et arrivées de trains à passagers et de trains express par le chemin de fer de Jackson. Ces trains partiront de la Nouvelle-Orléans tous les jours, excepté celui de 7 heures du matin qui n'aura pas lieu les dimanches, et celui de 2 heures de l'après-midi, de Canton, qui ne partira pas non plus les dimanches. Le nouveau service commencera le 26 du courant.

☞ La plus jolie pièce qui ait été représentée en cette ville est celle des LANCERS. Elle sera représentée à l'Académie de Musique, aujourd'hui, à midi.

MAGASIN DE LAINAGES DE DETER.—Nous appelons l'attention des dames sur l'annonce de ce magasin, où l'on trouvera l'assortiment le plus considérable qu'il y ait dans le Sud, en lainages et en fournitures pour travaux de dames.

☞ Les comités de machines à coudre des Foires d'Etat de la Louisiane et du Texas, tenues en 1870, ont sanctionné les précieuses qualités de celle de Grover & Baker en lui accordant le premier prix destiné à la meilleure machine pour familles.

CHAUX, GOUDRON, SOUFRE.—MM. Bridge & Son, 128, rue Gravier, viennent de recevoir par divers arrivages un fort envoi de chaux, goudron et de soufre. Voir aux annonces.

CHAUX.—Notice est donnée plus loin que le dépôt de la chaux "Cape de Richard", est maintenant au No 162 de la rue de la Douane, entre les rues Dauphine et Bourgogne. Tous les entrepreneurs de bâtisses connaissent la haute valeur de cette chaux et la recherchent.

"LA PERLE," POUDRE DENTIFRICE. Les dents sont d'une importance capitale, sans elles il n'y a ni vraie beauté, ni bonne digestion. Pour les conserver faites usage tous les jours de la PERLE, poudre dentifrice, préparée par M. A. Grimo. Cette poudre blanchit et conserve admirablement les dents; prévient ou arrête la carie; tonifie et vivifie les gencives; parfume la bouche et la maintient dans un parfait état de propreté.

C'est, au dire de tout le monde, la meilleure poudre dentifrice parue jusqu'à ce jour.

Elle se vend 50 cents la boîte seulement, à la Pharmacie, rue Royale, [illegible], coin Hôpital.

☞ La machine à coudre de Grover & Baker a obtenu le premier prix accordé à la meilleure machine pour familles, aux Foires d'Etat de la Louisiane et du Texas, en 1870. Bureaux, 182, Canal.

☞ Mr. CHARLES WINDHAM, l'acteur accompli, dans le rôle de Victor De Courcy, des LANCERS, à l'Académie de Musique, aujourd'hui, à midi.

L'ADVOCATE DE BATON-ROUGE.—Les éditeurs de ce journal ayant été compris dans les arrestations faites en gros par les troupes mercenaires des Etats-Unis dans la malheureuse ville de Baton-Rouge, la publication de l'*Advocate* restera suspendue jusqu'à la mise en liberté de ses rédacteurs MM. Cheatham et Walter.

Nous espérons que cette mise en liberté ne se fera pas attendre et que les persécutions inouies dont nos confrères et leurs concitoyens sont la victime prendront fin aussitôt que la Cour des Etats-Unis sera ouverte.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—La seconde représentation de la *Juive* aura lieu ce soir. Ce magnifique chef-d'œuvre est interprété par MM. Cazeaux, Castelmary, de Keghel, Théry, Dubesc, Mmes Rozès et Naddi.

Au troisième acte, divertissement par Mme Billon, Miles Keilt, Thérèse, Johanna et Josepha.

Les personnes qui n'ont pu trouver de place pour la première représentation et qui désirent assister à celle d'aujourd'hui feront bien de passer au bureau de location sans retard. La plupart des places étaient retenues dès hier.

MONUMENT DE LEE.—L'organisation de l'Association du Monument de Lee a été complétée par l'élection des directeurs et officiers. On trouvera plus loin la liste nominale de ces directeurs et officiers dont M. Wm. Perkins est président et le gén. G. T. Beauregard le vice-président.

☞ M. Charles Laffitte, de la maison Laffitte et Dufilho, est arrivé avant-hier de France, où il vient de passer une année. Ses nombreux amis seront heureux d'apprendre qu'il nous revient en bonne santé.

☞ Ne manquez pas d'aller entendre Miss LOUISA MOORE, la belle actrice, dans les LANCERS, à l'Académie de Musique, aujourd'hui, à midi.

ARTICLES DE MODES, DE FANTAISIE, DE NOUVEAUTÉS.—Le magasin de MM. Lion et Pinsard est un de ceux que les dames ne doivent pas négliger de visiter dans leurs promenades rue du Canal, car elles y trouveront toujours quelque chose de nouveau et d'attrayant. En ce moment il vient d'y être fait un grand déballage d'articles de saison: lainages, fourrures, confections pour dames et enfants, rubans, garnitures, lingerie et articles de toilette pour messieurs, &c.

☞ La machine à coudre de Grover & Baker, qui a remporté le prix aux Foires d'Etat de la Louisiane et du Texas, ne coûte que $55. Bureaux, 182, de la rue du Canal.

LIQUEURS.—Nous appelons l'attention du commerce sur l'annonce de M. J. Rivière, 70 rue de la Commune. On trouvera chez lui des eaux-de-vie de pêche et de pommes, du rum des Antilles, du gin et des whiskys d'Irlande et d'Ecosse.

☞ La seule représentation (de jour) de la pièce intitulée LANCERS, aura lieu, aujourd'hui, à midi, à l'Académie de Musique.

CHRONIQUE LOCALE.

GRAND JURI.—Le juge Abell a appelé hier l'attention du grand-juri sur des matières qui intéressent l'Etat et l'administration de la loi criminelle dans la ville et la paroisse d'Orléans. Il a d'abord dénoncé la classe assez nombreuse de ces gens qui sont toujours disposés, comme officiers ou en vertu de la place qu'ils remplissent, à exiger plus qu'il ne leur est dû ou avant qu'il leur soit dû quelque chose, et qui sont connus sous le nom d'extortionneurs. Une extortion est plus odieuse qu'un vol, a dit le juge Abell, et l'idée est juste attendu que l'extortion se fait sans courir le risque et presque toujours avec la certitude de l'impunité. On cite des exemples monstrueux en fait d'extortions. Des officiers de justice ont pris $10 là où ils ne devaient prendre que 10 cents. Cela est d'autant plus inexcusable que les frais judiciaires alloués en Louisiane sont beaucoup plus rémunérateurs que dans les autres Etats. Peu de greffes de cette paroisse procurent un revenu plus beau que les salaires réunis des cinq juges de la Cour Suprême.

Le juge Abell recommande au juri de faire sentir à la Législature la nécessité de créer une autre Cour criminelle qui aurait une juridiction exclusive sur tous les délits dont la punition excéderait un emprisonnement de 5 ans au pénitencier. Le juge voudrait qu'on limitât, en outre, le pouvoir d'enregistrer des *nolle prosequi*, pouvoir qui est devenu un abus dont ne sauraient être satisfaites ni la morale ni la justice. Enfin il recommande l'adoption d'une loi contre le vagabondage, loi qui nous paraît indispensable pour purger la ville de tant de gens sans aveu qui en ont fait leur repaire au détriment de la sécurité des habitants travailleurs et honnêtes.

L'AFFAIRE DE BATON-ROUGE.—L'interrogatoire continue. Toujours les mêmes différences dans les témoignages. Hier, le capitaine Mason a été forcé, dans son contre-interrogatoire, à retirer plusieurs des choses qu'il avait avancées d'abord avec beaucoup d'assurance.

Nombre de témoins de couleur ont fait des dépositions tellement dissemblables qu'elles ont été rejetées comme inadmissibles, et deux d'entr'eux ont été renvoyés comme ayant été convaincus de vol. D'après ces intelligents témoins, le nombre des coups de feu tirés dans la maison de Cour varie de 40 à 500, ce qui donne une brave idée de la délicatesse de ces messieurs.

POURSUITES CONTRE DES VOTES FRAUDULEUX.—Pat. Driscoll et J. D. Nicholson ont été hier matin, interrogés devant le recorder Houghton, sur l'accusation portée contre eux par W. G. James, d'avoir essayé de donner un vote illégal. Les deux affaires ont été référées au commissaire des Etats-Unis, Weller.

ELECTIONS CONTESTÉES.—Hier matin, le juge Dibble a rendu sa décision dans l'affaire Maxwell et Sanvinet. Nous ne surprendrons personne en disant que le juge n'a pas hésité un instant pour refuser l'injonction sollicitée. L'avocat de M. Maxwell ayant présenté une motion d'appel suspensif, le juge Dibble l'a repoussée également. Le principal argument du juge est que si le Bureau de vérification était obligé de recevoir des plaintes et d'entendre des témoignages, l'affaire serait interminable et les roues du gouvernement seraient enrayées. Il a ajouté qu'il n'était pas nécessaire d'en dire davantage. En conséquence, le writ d'injonction demandé a été refusé aux frais du plaignant.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—SENTENCES.—L'officier Nat. Bowles, convaincu de faux emprisonnement, a été condamné à $1 d'amende ou à une heure de prison.

John Richardson, pour port d'armes cachées, à $5 d'amende ou à 5 jours de prison.

L'officier Miller, pour faux emprisonnement, à $1 d'amende ou à deux heures de prison.

Marguerite Campbell, accusée de vol, a été acquittée.

COUR DU RECORDER STAES.—James Cleary, accusé par M. Thos. Théard, d'assaut et batterie, a été condamné à 10 jours de prison ou à $10 d'amende.

Catherine Harrison, accusée d'ivrognerie et de bris de paix, a été condamnée à $10 d'amende ou à 30 jours de Workhouse.

VOLS.—Des papiers de valeur, de l'argent et du linge, composent le butin d'un industriel qui a opéré avec succès, jeudi soir, à une heure avancée, au domicile de M. O. H. Miller, rue Valence, 6e District. Cet industriel, pour entrer, avait coupé les barres d'une fenêtre sur une galerie de cade.

Un vol à peu près semblable, c'est-à-dire donnant le même résultat, a été exécuté dans la même nuit, au No 294 de la rue Baronne.

FEU.—Jeudi soir, vers 7 heures, le feu a été découvert dans une maison située au coin des rues Erato et Annonciation, occupée par Mme Doyle et appartenant à M. Soulé. On s'est rendu maître des flammes avant qu'elles eussent causé un dommage sérieux.

MORT SUBITE.—Une femme de couleur, nommée Jane, née en Afrique et âgée de 80 ans, est morte subitement hier à midi, au coin des rues de la Paix et Bourbon.

ARRESTATIONS.—Le fameux Billy Little, accusé d'un vol de grand chemin et d'une attaque à main armée contre un nommé McLaughlin, a été arrêté hier soir rue des Magasins par le sergent Malone et l'officier spécial Pearson.

Jeudi soir, un homme de couleur, nommé Albin Bryan, qui était au service de M. Van Benthuysen, négociant de tabac rue des Magasins, a été arrêté par les mêmes officiers sur l'accusation d'avoir assailli et blessé dangereusement un homme de couleur nommé Wm. Bennett, au coin des rues Prytanée et Septième.

SUICIDE PROBABLE.—Un nommé William R. Cocks, s'est tiré un coup de fusil dans la poitrine, hier soir, vers 7 heures, chez lui, rue Cypress, No. 128, entre les rues Claiborne et Willow, et l'on croit qu'il est mortellement blessé. Hier soir, de même, l'opinion du médecin qui a été appelé à son secours. Cocks a dit au capitaine Gibney qu'il ne croyait pas avoir assez mis de poudre dans son fusil pour que le coup put donner la mort. Il n'a pas dit la cause de son attentat contre lui-même. Cocks probablement ne survivra pas jusqu'au matin.

UN ENFANT ÉCRASÉ PAR UN WAGON.—Un petit garçon, âgé d'environ 18 mois, fils de M. Nicholas Schwalt, de la rue des Magasins, No 312, a été écrasé par un wagon hier soir, vers les 6 heures, et a été tué sur le coup. Un homme de couleur, nommé Louis Alexander, qui conduisait le wagon, a été arrêté et conduit par le caporal Corbett à la station du 7e précinct.

Combat de Ville-les-Gars.

Nous recevons la correspondance suivante:

"Le 23 octobre 1870.

"Monsieur,

"Vos lecteurs ne seront peut-être pas fâchés d'avoir des détails précis sur le combat de Ville-les-Gars, livré par les Prussiens à nos mobiles, dans la journée du 22 octobre, et racontés par un témoin oculaire, qui s'est trouvé spectateur forcé sur le champ de bataille, ne pouvant ni reculer ni avancer.

"Pour bien apprécier l'importance de ce fait d'armes, qui prouve une fois de plus ce que peut produire la valeur de nos jeunes soldats, il est bon de remonter jusqu'au jeudi précédent, 20 courant.

"Ce jour-là, une forte colonne, composée d'infanterie, artillerie, cavalerie, au nombre de 7 à 800 hommes, partait de Mantes vers sept heures du matin, pour mettre à contribution les villages de Cravent et de Ville-les-Gars, qu'ils avaient déjà imposés une première fois, et près desquels, la veille, en revenant d'un village voisin, ils avaient eu 5 hommes tués dont 1 officier, et 12 blessés, et cela par des francs-tireurs embusqués dans des bois environnants.

"En rentrant à Mantes, le général jura qu'il tirerait vengeance d'une semblable agression et qu'il détruirait les villages où elles avaient eu lieu. Aussi, le samedi 22 du courant, partaient de Mantes, où le corps d'armée campe depuis dix jours, des troupes évaluées à 3,500 hommes, avec fourgons, artillerie, munitions et vivres.

"Avertis, qu'ils avaient été par leurs espions, qu'un corps de 12, à 1,500 hommes de garde mobile se trouvait placé dans les environs de Ville-les-Gars, ils avaient emporté des vivres, destinés à la nourriture des hommes qu'on se proposait de faire camper sur le champ de bataille; mais messieurs les Prussiens avaient compté sans la valeur et l'héroïsme de nos jeunes soldats.

"Arrivés à six heures sur le terrain qu'ils avaient choisi pour le théâtre de leurs exploits, et à peine avaient-ils lancé cinq ou six boulets contre Ville-les-Gars, qu'ils s'aperçurent que leur ligne de bataille se trouvait débordée par des francs-tireurs embusqués dans un bois situé sur la limite des communes de Cravent et de Ville-les-Gars. Un feu de mousqueterie, habilement dirigé, fit éprouver à l'ennemi des pertes sensibles. Les mobiles embusqués dans les marécages de Ville-les-gars, et d'autres, échelonnés sur la crête du coteau sur une longueur de plus de 6 kilomètres accueillirent l'ennemi par des feux de peloton qui jetèrent immédiatement le désordre dans ses rangs. Un instant son artillerie fut tellement compromise que pour la soustraire aux mobiles et aux francs-tireurs, qui s'étaient précipités sur elle au nombre de plus de 300, l'ennemi fut obligé de tenter une charge de cavalerie dans laquelle plus de 50 cavaliers furent démontés, et dont la plupart tombèrent sur le champ de bataille, et ce ne fut que grâce à de nombreux chevaux supplémentaires attelés aux pièces, au milieu des balles et de la fusillade, qu'il put parvenir à sauver ses pièces.

"En peu de temps, 1,500 mobiles, appuyés d'un bataillon de francs-tireurs, et sans artillerie, avaient mis en déroute une armée de 3,500 hommes, commandés par un des généraux les plus brillants de l'armée prussienne, le général comte de Reders. Son aide de camp, le lieutenant de Vralvistein, avait été tué pendant le combat, et malgré les efforts inouïs faits par un détachement de l'armée prussienne pour enlever son corps étendu par le feu de nos mobiles, [illegible], ils furent obligés de renoncer à cette tentative, laissant leurs nouveaux cadavres sur celui du jeune lieutenant.

"On estime à 300 le nombre des morts du côté des Prussiens. Il y a eu un nombre de blessés assez considérable dont on ne peut apprécier le chiffre, l'armée ennemie ayant, dans la direction des directions différentes pour regagner son point de départ.

"Ce qu'il y a de certain, c'est que trois charrettes de transport n'ont pas suffi à emporter les cadavres de l'ennemi; trois voitures de fermiers ont été mises par lui en réquisition pour le même office. Des chevaux, au nombre de 20 ou 30, portant de semblables fardeaux. Le mode employé par eux pour soustraire à tous la connaissance de leurs pertes est des plus ingénieux. Les cadavres sont enfermés dans de grands sacs de toile préparés à cet effet, lesquels sacs, recouverts d'une toile cirée noire, sont attachés sur la selle des chevaux préposés à ce lugubre office.

"Ainsi donc, dans la journée du 22, quinze cents mobiles et un bataillon de francs-tireurs ont mis en déroute un corps de plus de trois mille cinq cents Prussiens, parmi lesquels on comptait de nombreux escadrons de cavalerie et de pièces d'artillerie.

"Les fantassins étaient tellement effrayés qu'ils se sauvaient à travers champs, et qu'à plus de six kilomètres du lieu du combat, on les entendait pousser des cris navrants qui firent déserter la campagne à tous les travailleurs occupés aux champs. Un colonel d'un régiment de hussards disait le soir même, à Mantes, qu'une guerre semblable n'était pas une bataille, mais bien une boucherie.

"Les carabines Snyder dont étaient armés les mobiles sont d'une telle justesse de tir que l'aide-de-camp du général Reders, tué au commencement de la bataille, qui était caché derrière un arbre, n'ayant que la tête à découvert, a été frappé d'une balle en pleine figure.

"Un tel fait d'armes prouve ce qu'on peut attendre du courage de notre jeune armée, le jour où son organisation assez avancée permettra de l'engager dans des combats plus réguliers.

"La perte des nôtres est, on peut le dire, insignifiante: 8 hommes tués et 32 blessés, dont la majeure partie très légèrement.

"D'OLLENDON."

A L'ABORDAGE!

On reproche à nos soldats le défaut de faire trop de bruit et de signaler toujours leur présence à l'ennemi, si habile à leur dérober la sienne.

Nos loups de mer qui défendent le Mont-Valérien ont prouvé aux Prussiens qu'ils n'ont pas besoin de leurs leçons sur ce point.

Voici le fait:

"Il y a quelques jours, au fort du Mont-Valérien, un détachement fut commandé pour une reconnaissance difficile et dangereuse.

"On choisit 200 marins, que l'on fit appuyer par quelques compagnies d'un régiment de ligne.

"Il s'agissait de déployer toute la ruse et toute l'adresse des guerres de sauvages, et de fouiller un bois tout petit, un bouquet d'arbres plutôt, qui avait paru suspect.

"Et le commandant du fort, qui connaît ses hommes, leur avait dit:

"—Allez, mes enfants, et nettoyez-moi ça de la bonne manière.

"—De babord à tribord, soyez tranquille, commandant, avaient répondu les marins.

"On partit. Il était cinq heures du soir.

"On alla avec précaution jusqu'à un millier de mètres du bois en question.

"Là, les marins firent faire halte aux hommes de ligne.

"—Attendez-nous là, dirent-ils, nous allons venir vous chercher.

"Grâce à la faveur de la nuit qui commençait, nos hommes arrivent, en rampant et en s'aidant de tous les accidents de terrain, jusqu'à la lisière du bois.

"Point de sentinelles, point de feux, point de mouvement; rien que le petit bruit particulier des feuilles d'octobre tombant le long des troncs noueux.

"—Hum! glissa un des anciens du bord à l'oreille de son voisin, faudrait voir ça! Je me charge de l'affaire.

"Le détachement s'arrête et le marin se coule entre les herbes, comme un serpent.

"Si habile qu'il soit, il ne peut cependant éviter de ramper sur les feuilles mortes.

"Au bruit qu'elles font en se brisant, un autre bruit répond d'une touffe voisine, et notre éclaireur voit se dresser un casque, et une tête explore tout autour, sans que l'homme cependant sortit de sa cachette.

"Le marin se tient coi, puis, au bout d'un instant, quand le casque a rentré sa pointe sous le feuillage, il se rapproche insensiblement, et, tout à coup, bondissant sur ses genoux, il poignarde la sentinelle qui tombe sans pousser un cri.

"Les autres marins qui étaient à dix pas de là ne se doutèrent de rien.

"Notre homme recommença quatre fois ce manège avec le même succès.

"Il avait son idée, comme on va voir.

"Quand la quatrième sentinelle fut tombée, le marin avait exploré tout un côté de la lisière du bois.

"Il était certain que l'accès était libre. Il revint vers ses compagnons.

"—Maintenant, mes enfants, dépêchons, allons me chercher les *lignards*, et allons-y.

"L'opération prit un moment, quoique accomplie avec moins de précautions que les précédentes.

"Pendant ce temps le marin rendait compte de son exploration à son officier, et celui-ci faisait transmettre tout bas des ordres à ses hommes.

"Les soldats arrivèrent.

"—Mes amis, leur dirent les marins, vous allez vous mettre comme ça, à quelques pas les uns des autres, et cerner le bois. Nous autres, nous allons entrer là-dedans. Vous tirerez sur tout ce qui en sortira. Ce ne sera pas long, allez, et nous ferons de notre mieux pour vous épargner de la besogne.

"Quand ceux-ci jugèrent que nos soldats avaient eu le temps de cerner le bois:

"—Allons y, les enfants! crie le lieutenant qui les commandait.

"Et aussitôt voilà les marins qui bondissent comme des tigres et disparaissent sous le bois, la hache dans une main et le poignard dans l'autre.

"Au bout d'un quart d'heure, nos soldats n'avaient presque pas entendu de coups de feu et n'avaient pas vu sortir un homme.

"Enfin les marins reparaissent.

"—Ah! dame, dirent-ils [illegible]

"On entre, et là un spectacle terrible s'offre à nos troupes. Plusieurs centaines de Prussiens gisaient dans toutes les parties du bois, la plupart le crâne fendu d'un coup de hache.

[illegible]

"Particularités [illegible]: Trochu, Bourbaki et d'Aurelles sont camarades de promotion de Saint-Cyr, et ont toujours conservé d'intimes relations; c'est là un lien [illegible] pour la conduite des opérations militaires."

PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches transmises à l'Abeille.)

Nouvelles confuses des opérations militaires en France.

Combinaisons habiles de Paladine.

Il serait à 30 milles de Paris.

Réponse de la Prusse à l'Angleterre

Bismarck trouve que l'empereur de Russie a raison.

Le procès des abattoirs d'Alger.

Préliminaires à la Cour Suprême des Etats-Unis.

Nouvelles Européennes

Londres, 18.—Il est maintenant prétendu que les Prussiens faisant face au général Paladine n'ont pas retraité à Artenay.

Les Prussiens tiennent toutes les fortes positions le long des montagnes du Jura.

Le siége de Longwy et de Montmedy est imminent.

Une sortie de Mézières a été repoussée.

Versailles, 18—Le roi Guillaume a télégraphié à la Reine aujourd'hui que le duc de Mecklembourg a repoussé, hier, l'ennemi tout le long de ses lignes, près de Dreux. Le général Treskow en même temps a pris Dreux où il a fait un grand nombre de prisonniers. L'ennemi a été poursuivi dans la direction du Mans.

Tours, 17—(spécial au *World*) Le général de Paladine a [illegible] qui lui avait valu la victoire d'Orléans, et il a remporté un autre succès plus important. Tout en menaçant le front des lignes prussiennes, il a fait un mouvement tournant sur son aile gauche, portant en même temps un corps tout entier de Chartres vers Etampes, où le corps s'est arrêté. De cette façon, le général Paladine s'est placé entre le duc de Mecklembourg et Paris, et il a entouré dans un cercle l'armée qui était devant lui. Pendant que ceci se passait, les Allemands devinant le danger commençaient à retraiter de Toury vers le nord à un point à 12 milles au sud d'Etampes. Il y a eu quelques engagements dans lesquels les Français ont eu l'avantage.

L'avant-garde de Paladine est maintenant à 23 milles au sud de Versailles.

Le gouvernement de Tours a reçu avis que l'avant-garde du prince Frederic-Charles a atteint Auxerre seulement, aujourd'hui, et qu'elle est à dix jours de marche de Toury.

Londres, 18 nov—On dit que les violations particulières du traité de Paris dont la Russie se plaint sont, la visite du prince de Galles sur une frégate anglaise dans la mer Noire, une excursion semblable de Sir Henry Bulwer Lytton, l'apparition d'une escadre autrichienne à Varna, ville turque de la mer Noire, quand l'Empereur d'Autriche s'y trouvait, et dernièrement le voyage du Sultan sur un [illegible] turc. L'envoyé russe à Constantinople a protesté contre cette dernière circonstance au moment où elle a eu lieu, mais sans effet.

Madrid, 18 nov—Les Cortès ont nommé un comité de 15 membres qui iront à Florence présenter la couronne d'Espagne au duc d'Aoste. L'élection du duc est très populaire dans les provinces [illegible] a suivi la proclamation de son élection, bien que le gouvernement eût lieu de craindre qu'il y eût des démonstrations de désapprobation dans certaines sections où sa candidature était impopulaire. On n'a eu besoin nulle part des services des troupes. Dans toutes les grandes villes on a tiré le canon en l'honneur de l'événement.

Florence, 18—Le duc d'Aoste est arrivé de Naples aujourd'hui. Il a été acclamé avec enthousiasme par le peuple.

Le président du conseil, le ministre d'Espagne en Italie et d'autres notables sont allés lui offrir leurs félicitations.

Vienne, 18—La *Frei Presse* confirme l'identité des notes anglaise et autrichienne à l'empereur de Russie.

Londres 18, (spécial au *World*)—Il est arrivé aujourd'hui une dépêche du secrétaire Fish à M. Moran au sujet des réclamations dites de l'Alabama. Lord Granville étant absent de la ville, la dépêche n'a pu lui être communiquée. On n'en connait pas à présent le contenu. Dans les cercles où le fait de l'arrivée de la dépêche est connu, il règne une grande consternation et une grande agitation attendu qu'on suppose que la Russie et les Etats-Unis ont une entente secrète.

Un télégramme de Bruxelles daté de ce jour dit qu'hier une division des Mecklembourgeois s'est avancée le long de la route qui conduit de Houdan à Dreux et a occupé cette dernière ville, rencontrant très peu de résistance de la part d'une portion de l'armée française commandée par le général Fiéreck, qui était en marche de Chartres, pour aller rejoindre l'armée de la Loire. On rapporte qu'on se bat ferme tout le long de la route d'Angerville à Etampes.

Londres, 18 nov—Un correspondant bien informé, écrivant de Vienne, dit que la Russie au lieu de tâcher d'obtenir la révision du traité de Paris par les moyens ordinaires, a jugé à propos une situation grave qui ébranle toutes les règles de la politique européenne et force les Puissances à un concert d'action pour redresser ses demandes.

Vienne, 18 nov—Le rapport d'après lequel le baron de Beust aurait donné sa démission n'est pas vrai.

Pesth, 18 nov—Le parti de l'opposition dans la diète hongroise continue à conseiller une politique décidée à propos des demandes de la Russie.

Londres, 18 nov—Des avis d'Orléans jusqu'à jeudi soir ont été reçus.

Les Prussiens s'étaient retirés au Nord au-delà d'Arthenay et les Français avaient élevé des travaux en terre devant l'embranchement du chemin de fer, juste en dehors d'Orléans. 10,000 hommes étaient employés à ces travaux.

L'armée française, sous le général Paladine, était massée entre Orléans et Arthenay. La cavalerie des Français était misérablement montée, ce qui nuisait sérieusement à leurs succès. On réunissait, à Orléans, nombre de bateaux pour faire traverser l'armée sur la rive sud de la Loire dans le cas où l'on aurait le dessous dans la prochaine bataille, qui est imminente. Les réquisitions faites par les Prussiens se sont élevées à $1,000,000 (cinq millions de francs). Quelques escarmouches avaient déjà eu lieu.

Londres, 18—Tous les diplomates disent qu'ils savaient qu'une demande de la Russie serait faite tôt ou tard. On présente l'opinion publique en Russie comme favorable à la paix.

Des officiers anglais offrent de servir comme volontaires dans l'armée turque.

On dit que lorsque le ministre russe à Vienne a communiqué la note de Gortschakoff au baron Von Beust, il l'a accompagnée d'assurances les plus pacifiques de la part de son gouvernement.

La *Pall Mall Gazette*, à propos de la mission de Odo Russell à Versailles, croit qu'il reviendra dans les 24 heures avec une réponse de la Prusse désavouant sa sympathie pour les prétentions de la Russie ou qu'il laissera l'assurance qu'une réponse non satisfaisante sera considérée comme un équivalent de complicité.

Le *Journal de St Pétersbourg* déclare que la Russie ne refusera pas de soumettre sa demande au Congrès, s'il peut être convoqué immédiatement. Il nie que la note russe signifie l'abrogation entière du traité. La Turquie, dit-il, est menacée de dangers à l'intérieur, et l'intervention est maintenant nécessaire.

Londres, 18—Une dépêche au *Manchester Guardian* dit: l'armée de la Loire était hier à Etampes, à 30 milles de Paris.

Brême, 18—Le navire Magdeleine, capt. Wencke, parti de New York le 20 octobre pour Brême, a été capturé par les croiseurs français et emmené à Brest.

Londres, 18 nov—Le comte Russell a écrit une brochure sur la situation. Il propose une résistance armée des grandes puissances, si la Prusse demande plus que l'Alsace et une partie de la Lorraine, [illegible] Québec sous un commandant capable.

Dépêche au *Herald*:

[illegible] de Berlin du 17 dit: On attache une grande importance à des mouvements imminents. On s'attend à des attaques simultanées du Nord et du Sud de la France contre les Allemands, et à une grande sortie de Paris, pendant la semaine prochaine. Les précautions nécessaires sont prises [illegible] Paris devra tomber dans [illegible] semaines. [illegible] Le Wurtemberg [illegible] Dans les dernières élections [illegible] de l'Alsace et de la Lorraine, ont été élus.

Dépêche au *Herald*: Londres 18—J'ai [illegible] pour sûr que des dépêches reçues [illegible] la position de la Prusse à l'égard de la question russe. [illegible] la Russie aurait pu en appeler aux conférences pour une révision du traité; mais l'une des puissances n'a pas maintenant un gouvernement organisé et ne peut, en conséquence, prendre aucune part [illegible] qui pourrait être proposé.

Il semble être admis que Granville que les infractions au traité ont eu lieu déjà dans l'affaire des principautés, non par le fait de la Russie. Il est peu important que ces infractions soient avantageuses à la Russie ou non; elles ne la justifient pas moins quand elle déclare que certaines autres parties du même traité ne peuvent plus la lier, surtout quand elle use de [illegible] pour rouvrir la question d'Orient, ou de convertir dans une note hostile aux autres puissances.

Telle est la substance de la réponse de la Prusse, et elle se tiendra à l'écart de toute action ultérieure en cette affaire.

(Dépêche au *Herald*.)

Vienne, 18—Bien qu'une grande excitation ait été causée ici par la question russe, le sentiment n'est pas à la guerre. Von Beust comprend très bien la position délicate qu'il occupe. La Russie est si indisposée [illegible] que tout en faisant la proposition récente d'un armistice entre la Prusse et la France, il s'est abstenu de la préparer et a engagé l'Angleterre à prendre l'initiative. Son action dans la complication russe actuelle est paralysée par la même raison. Il ne veut prendre aucune mesure dans la crainte d'exciter l'hostilité de la Prusse, et il désire réellement donner sa démission. La croyance générale est que le mouvement russe est réellement une démonstration dans l'intérêt de la Prusse, afin que les autres puissances s'occupent d'autres choses que de suivre les opérations de la Prusse en France.

On croit que l'opinion publique en Europe fait retarder le bombardement de Paris. Si l'on doute peu de troubles éventuels que peut susciter la question d'Orient, on ne croit pas cependant que l'imbroglio actuel conduise à la guerre.

La note en réponse à la lettre de Gortschakoff est conciliatrice et exprime de la satisfaction à la déclaration pacifique de la Russie.

Nouvelles de Washington.

Washington, 18 nov—Le steamer Ripsic est revenu aujourd'hui avec les soldats de marine qui avaient été envoyés pour surveiller les élections de la Virginie.

Le Cabinet a discuté aujourd'hui la situation de l'Europe.

Washington, 18 nov—L'architecte inspecteur du Trésor dit, dans son rapport, que le toit temporaire de la Douane à la Nouvelle-Orléans a été renouvelé et qu'un examen de l'édifice, fait pour déterminer le meilleur mode à suivre pour achever et utiliser cette construction, sera soumis [illegible] pour être approuvé. [illegible] qu'aucune dépense [illegible] de cette masse que construction [illegible] déplorable et indurable.

Le procès de la Compagnie des Abattoirs de la Nouvelle-Orléans était encore devant la Cour Suprême aujourd'hui sur la motion faite pour une injonction [illegible] M. Durant et le juge Black ont plaidé contre la motion, soutenant qu'il appartient à la Cour inférieure de contrôler la situation des intérêts [illegible] jusqu'au jugement final.

Les writs d'erreur qui ont fait arriver l'affaire, ont pour but d'indiquer les droits ultérieurs des parties et non les droits incidentels. Il est établi que les jugements et décrets définitifs peuvent être réexaminés sur des writs d'erreur, et cette cour a refusé nombre de fois de s'occuper de demandes qui tombaient aux [illegible] des commissaires des cours inférieures.

M. Phillips, en répondant, a traité la question de l'effet de l'appel et a soutenu que l'assistance demandée est pleinement autorisée et qu'on ne pourrait présenter une affaire plus subordonnée à la discrétion de la Cour.

Le fondement de la demande est, comme on se le rappellera, que les plaignants sont empêchés de poursuivre leurs affaires comme bouchers dans les limites de la ville par une procédure d'une Cour d'Etat, ce qui est une violation du writ d'erreur en cette affaire.

M. J. A. Fellows, de la Nouvelle-Orléans, a aussi parlé dans le même sens.

Ce qui suit est le résumé de cette affaire fait par un avocat:

"L'Association des Abattoirs du Crescent City, incorporée par la Législature de l'Etat de la Louisiane, ayant obtenu le privilège d'ériger des abattoirs dans lesquels toutes les viandes fraîches destinées aux marchés de la Nouvelle-Orléans doivent exclusivement provenir de bestiaux abattus en cet endroit, a obtenu une injonction de la Huitième Cour de District de la Nouvelle-Orléans pour arrêter empiètement aux prétentions des bouchers de cette ville d'abattre ailleurs des bestiaux, et demande que cette injonction soit rendue perpétuelle.

La Cour de District ayant donné une décision en faveur des demandeurs, l'injonction est devenue perpétuelle. Ce jugement porté en appel à la Cour suprême de l'Etat a été affirmé. Cette affaire fut alors portée devant la Cour Suprême des Etats-Unis au moyen d'un *writ d'erreur* opérant comme un *supersedeas*. Après cela, l'avocat-général de la Louisiane transféra l'action originelle à la huitième Cour de District nouvellement créée, qui a une juridiction exclusive en fait d'injonctions.

Cette cour ordonna au shérif d'exécuter l'injonction primitive, ce qui fut fait et ce qui mit à bas les affaires des bouchers. Ces derniers, alors, firent, par le ministère de MM. Campbell, Phillips et J. Q. A. Fellows, une motion devant la Cour Suprême des Etats-Unis pour faire exécuter le writ comme supersedeas. Opposé à cela, le juge Black et T. J. Durant, en se fondant sur ce que le supersedeas suspendait le jugement final et non l'injonction primitive, ont demandé que l'injonction fut perpétuelle suivant la prière des pétitionnaires et immergée dans le jugement, et qu'il n'y ait qu'une injonction dans l'affaire, c'est-à-dire l'injonction provisoire perpétuelle.

Nouvelles Diverses.

Wilmington, 18—La foire a fini aujourd'hui. L'exposition a été un grand succès. 15,000 personnes assistaient au tournoi. La plupart des affaires en ville avaient été suspendues. Beaucoup de visiteurs étrangers.

Omaha, 18—Le recensement donne à l'Utah une population de 86,884.

San Francisco, 18 nov—La barque américaine Lawrence est partie de Hong-Kong, Chine, le 28 septembre, avec la première cargaison de Chinois et de Japonais expédiée directement à la Nlle-Orléans, et arrivera dans les premiers jours de décembre. La cargaison se compose de thés de choix, de pétards et autres articles. Elle comprend, en outre, un élégant assortiment de curiosités chinoises et japonaises en bronze et en ivoire, de Canton, Nagasaki, Hiogo et Yokohama.

Mobile, 18—Le Bureau de Santé a déclaré que l'épidémie de fièvre jaune est à sa fin, et que les absents peuvent en toute sûreté rentrer en ville. Il y a eu hier soir une troisième gelée consécutive.

Marchés Européens.

Londres, 18 nov., au soir—Consolidés 92 [illegible] Fonds américains plats, Bonds 86 1/2.

Liverpool, 18 nov., 1 h. P. M.—Coton plus facile, Uplands 9 1/8. Orléans 9 3/8. Vendu 10,000 balles.

Liverpool, 18 nov., au soir—Coton plat. Uplands 9 à 9 1/8. Orléans 9 1/4 à 9 3/8. Vendu 10,000 balles.

Londres, 18—au soir—5-20 de 62, 88 1/2; 10-40, 86.

Marchés Américains.

New-York, 18 nov—Coton plat et plus facile. Vendu 2300 balles. Uplands 16, Orléans 16 1/2. Farine en baisse de 10 à 20. Superfine [illegible] à $5 20. Graines lourds.

New York, 18, au soir—Argent 5 à 6. Sterling 9 3/4 à 9 1/2. Or 112. Gouvernements faibles. 5-20 de 62, 108 1/2.

New-York, 18 nov—Grandes fluctuations dans Wall Street, par suite des nouvelles européennes. Economie 7 à 8 1/2. 5-20 de 62, 107 1/2. Louisiane 73 et 65. Levées 72 et 80 1/2.

Norfolk, 18 nov—Coton bas middling 14 3/4. Recettes 1562. Stock 3928.

Galveston, 18 nov—Coton calme à 13 1/2. Le bon ordinaire. Semaine: ventes 2200 balles. Recettes 7313. Exportations 3322. Stock 18,150 balles.

Charleston, 18 nov—Coton à 13. Semaine: ventes 5000 balles. Recettes 13,869. Exportations: Angleterre 2300. Cabotage 5607. Stock 27,336.

Boston, 18 nov—Coton lourd [illegible]. Stock 4000 balles.

Memphis, 18 nov—Coton faible à 14 1/2. Ventes de la semaine 18,860 balles. Recettes 20,434. Expéditions 15,878. Stock 30,186.

Savannah, 18—Coton irrégulier—Demande faible. Mid. 13 1/4. Vendu 800 balles. Stock 70,619 balles.

Mobile, 18—Coton ferme et en bonne demande. Mid. 14 3/4 [illegible] Vendu 1,500 balles. Reçu 3,445. Exporté pour le cabotage 858. Stock 41,384.

Chicago, 18—Farine: demande active et hausse de 15 à 25 cts. Maïs calme et ferme à 52.

Nouvelles des Rivières.

Vicksburg, 18 nov—Descendant l'Indiana. [illegible] Temps clair et frais.

Louisville, 18—Parti le steamer Florence, pour la Nlle-Orléans. Mercury à 6 P. M. [illegible] de la saison.

Nouvelles des Bassins.

Passe du Sud-Ouest, 18 nov, 6 h. P. M.—Baromètre 30.40, vent N. N. E. [illegible] arrivages ni départs.

(Dépêches d'hier soir.)

Lyon, 18 nov—Le *Journal de Lyon* dit que la Russie est sur le point de proposer une conférence des grandes puissances.

Le Congrès se réunira à Bruxelles pour réviser le [illegible] article du traité de Paris.

L'Autriche et l'Italie [illegible] favorablement le projet.

Londres, 18 nov—Le général Von der Tann a évacué Toury et Janville.

Le bruit court que les troupes de Garibaldi sont insubordonnées. Des mesures énergiques ont été prises à l'égard de la discipline.

Londres, 18 nov—Thomas Carlisle a écrit [illegible] est donnée (en petit caractère) sur la guerre entre la France et la Prusse. Il démontre que ce que la France a fait après une expérience de quatre siècles, elle l'accomplira encore, assurément, dès qu'elle se relèvera. Il loue conséquemment la politique de la Prusse—politique qui, prétend-il, repose sur une prudence pratique.

Londres, 18 midi—Il y a un peu plus de calme dans les cercles financiers aujourd'hui. Le *Times* dit que la Russie s'est mise dans la position d'un ennemi public.

Berlin, 18—Le Dr Jacobi n'a pas été élu au parlement; son opposition bien connue à l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine lui a valu son échec.

San Francisco, 18 novembre—Le steamer "China" est arrivé avec 12 étudiants japonais et 12,000 colis de thé.

M. Seward annonce, dans une lettre datée du "Irland Sea," qu'il est en bonne santé et que son voyage a été agréable. Il a eu avec le Mikado, une entrevue privée—la première que ce personnage ait jamais accordée à un particulier.

L'envoyé danois a réussi à obtenir l'établissement d'une ligne télégraphique entre le Japon et l'Europe.

La flotte française a quitté Yokahoma. On ignore sa destination.

Londres, 18 nov—Il circule une rumeur d'après laquelle l'Autriche aurait fait marcher de nombreuses troupes sur la frontière turque, afin d'être prête à co-opérer avec une puissance quelconque dans le cas où les hostilités viendraient à éclater. Les bruits se succèdent rapidement ici, mais l'opinion générale est que la guerre ne peut pas être évitée.

(Dépêches Spéciales au *Picayune*.)

New-York, 18 nov—Le Câble transmet des rumeurs de victoires importantes des Français.

Le bruit court que Von der Tann retraite sur Versailles et que l'investissement de Paris a été rompu.

La Russie a ordonné un changement de la loi qui a trait au service militaire. Le service sera désormais obligatoire pour toutes les classes.

Granville a annoncé aux représentants diplomatiques à Londres que le gouvernement anglais est décidé à ne point permettre à la Russie d'annuler le traité de Paris qu'on exigera du Czar une rétractation complète de sa circulaire ou l'acceptation des conséquences d'un refus—la guerre.

L'Angleterre a demandé à la Prusse de se joindre aux autres puissances pour résister aux prétentions russes.

La Turquie fait d'énormes envois d'approvisionnements dans les ports de mer, et des troupes militaires sont rapidement équipées.

On rapporte que Von Beust, le ministre des affaires étrangères en Autriche, a donné sa démission, mais que l'empereur refuse de l'accepter.

A Londres les bonds et les consolidés ont baissé et les bonds à Frankfort sont tombés de 2 pour cent.

Londres, 18 nov., midi—Consolidés 92 1/8; bonds, 87.

New York, 18 midi—Actions fermes. Argent 4 à 5. Or, 112 5/8. Sterling 109 1/4 et 110. 5-20, de '62, 107 5/8.

New York, 18—midi—Farine de 10 à 15 c. en hausse.

Coton plat. Vendu 1000 balles. Bon ordinaire 15 1/4. Low Middling 15 3/4. Midlands 16 1/8. Orléans 16 5/8. Fret ferme.

Liverpool, 18 midi—Coton, calme. Uplands de 9 1/8 à 9 1/4, Orléans 9 3/8 à 9 1/2. Vente approximative 10,000 balles. Stock en main 460,000, dont 48000 de provenance américaine. Céréales actives.

Passe à Loutre, 18 nov—Arrivé, le steamer Lavaca, de la Havane, par les ports de la Floride, avec la malle des Etats-Unis. Pas de départs.

Passe du Sud-Ouest, 18 nov., midi—Arrivés: Le steamer Mississippi, de New-York; le steamer Harlan, d'Indianola, par Galveston.

Partis: les steamers Fire Queen et Argo.

L'ÉVACUATION DE CHARTRES.

Nous recevons de source sûre, dit la *France*, les renseignements suivants:

"Chartres a été investi le 21 au matin par des forces considérables formées par le corps prussien qui avait attaqué Châteaudun, et par des détachements arrivant de Rambouillet, d'Etampes, Angerville et Patay.

"Cette concentration de forces paraît dirigée sur Mantes. Elle rendait impossible le succès de toute résistance de la part des forces réunies à Chartres.

"A 11 heures, le préfet et le maire reçurent l'invitation de se rendre au quartier-général prussien, sous peine de voir brûler immédiatement la ville par la nombreuse artillerie ennemie.

"Les hostilités n'étant pas suspendues pendant les négociations, les parlementaires durent traverser plusieurs fois les lignes sous le feu des tirailleurs des deux corps d'armée.

"La convention ne fut arrêtée qu'à la suite de deux conférences. Elle a été signée par les commandants des deux forces militaires.

En voici l'analyse:

"Les troupes françaises régulières et irrégulières évacueront librement Chartres dans le délai de deux heures. Deux routes leur sont réservées.

"La ville ne sera soumise à aucune contribution de guerre en argent. Les réquisitions en nature nécessaires pour l'armée allemande n'auront lieu que par l'intermédiaire de la municipalité.

"Les propriétés privées et les personnes seront respectées.

"L'autorité municipale continuera à fonctionner librement.

"La garde nationale sédentaire déposera les armes à la mairie.

"L'armée allemande n'entrera à Chartres qu'à quatre heures et demie."

Avant l'heure fixée, toutes nos troupes avaient évacué la ville, avec leur armement, matériel de guerre, les munitions et provisions.

Le préfet d'Eure-et-Loir est parti le dernier, à 4 heures 25 minutes, emportant avec lui les archives de la préfecture, qui ont été transférées à Nogent-le-Rotrou.

L'ARMÉE DE LA BRETAGNE.

On lit dans le *Constitutionnel* du 25:

"M. de Kératry est chargé du commandement en chef des gardes mobiles actuelles, des gardes nationales mobilisées et des corps francs des départements de l'Ouest, Finistère, Morbihan, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, avec faculté d'opérer et de se fixer au chef-lieu d'un département placé en dehors de la région ci-dessus désignée: Laval ou Le Mans.

"M. de Kératry, investi de tous pouvoirs pour organiser, équiper, nourrir et diriger ces forces, qui prendront le nom de *Forces de Bretagne*, ne relèvera que du ministre de la guerre.

"M. de Kératry prendra immédiatement son commandement en qualité de général de division, brevet de l'armée auxiliaire, et pendant la durée de la guerre.

"M. Carré-Kérisouët, ancien député, est nommé commissaire général des forces de Bretagne, avec rang de général de brigade.

"Un crédit de 8 millions, spécialement affecté à l'armée de Bretagne, est ouvert au commandant en chef.

"L'armée de l'Ouest jouira en outre de la solde et des vivres de campagne réglementaires, à partir du jour où chaque corps ou fraction de corps aura été mis en mouvement.

Décédé, hier matin, à sept heures, à l'âge de 40 ans, BENEDICT SPITZMILLER, né à Hammersbach, Bade. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu AUJOURD'HUI, à 4 heures de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, à l'angle des rues Seraparo et Tchoupitoulas, 4me District.

Décédé hier soir, à 7 heures et demie, HENRI GOURGUES, natif de la Jamaïque, à l'âge de 47 ans. Les amis et connaissances des familles Gourgues, Lacoste, Chs. Fluche, E. de Lagarrigue, V. M. Martin, sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures de l'après-midi. Le convoi partira de la résidence de son [illegible] E. de Lagarrigue, coin Ursulines et St-Claude.

ENTREPOT DE TAPIS
Au No 17 de la Rue de Chartres,
A. BROUSSEAU & CO.,
Importateurs et marchands en gros et en détail, offrent, à bas prix, des TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, [illegible] Articles de Tapisserie, [illegible]

AUX DAMES.
Magasin de Lainage, de DETER,
au coin des rues Canal et Dauphine.
NOTRE stock de Zéphyrs en laine, de Filés en laine à tricoter, d'Articles en laine faits à la main et de toutes les Fournitures pour travaux de dames est complet; [illegible]

Succession de Dominique H. Stella, décédé.
LES créanciers de cette succession sont notifiés de présenter leurs réclamations au soussigné, [illegible] ALBERT VOORHIES, 151 rue du Canal.

CHAUX, GOUDRON, SOUFRE.
3,000 Barils Chaux [illegible] de Rockland et de l'Alabama [illegible] BRIDGE & SON, 128 Gravier.

Eponges nouvelles, sèches, salées.
12 BOUCAUTS viennent d'être reçus [illegible] & CO.

Eaux-de-Vie de Pommes et de Pêches, Genièvre, Rhum et Whiskies.
10 barils eau de vie de pêches, extra fine. [illegible]
J. RIVIÈRE, Marchand de liqueurs en gros, No. 70 de la rue de la Commune.

Monument de Robert E. Lee.
ASSOCIATION DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
L'ORGANISATION de cette Association a été complétée par l'élection des Directeurs et des Officiers dont les noms suivent:
Directeurs:
Wm. Perkins, G. T. Beauregard,
A. W. Bosworth, Wm. S. Pike,
Hugh McCloskey, A. Thomas,
Ad. Fortier, Lloyd R. Coleman,
Chas. E. Fenner, Ed. A. Palfrey,
Wm. B. Schmidt, R. M. Morse,
Wm. H. [illegible], Samuel Boyd,
Wm. P. Mercer, Archibald Mitchell,
M. O. H. Norton, S. H. Kennedy,
Henry Renshaw, Newton Richards,
Edward Barnett, Sam. Jackson,
George Jonas, E. A. Tyler,
Edward Rigney.
Officiers:
WM. M. PERKINS, Président,
G. T. BEAUREGARD, 1er Vice-Président,
A. W. BOSWORTH, 2me Vice-Président,
WM. S. PIKE, Trésorier,
THOS. J. BECK, Secrétaire des Procès-Verbaux,
J. G. CAMPBELL, Secrétaire Correspondant.
THOS. J. BECK, Secrétaire des Procès-Verbaux.
Nouvelle-Orléans, 17 nov., A. D. 1870.

GRAND DEBALLAGE — DE — Marchandises Françaises et Américaines.
LION & PINSARD,
151 & 153 Rue du Canal, à côté de Holmes.
VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages d'Europe et de New York, Un grand assortiment d'articles de saison.
Stock considérable en articles de MODES ET DE FANTAISIES,
Choix considérable de Lainages et de Fourrures.
VÊTEMENTS DERNIÈRE MODE Pour Dames, Fillettes et Enfants.
GRAND ASSORTIMENT De Rubans pour Sashs, Ceintures, Cravates, haute nouveauté.
Franges, Effilés, Galons, Passementeries, Velours, Boutons
Pour garnitures de Robes et Confections. Merceries de toutes sortes. DENTELLES VRAIES ET IMITATIONS.
POUR MESSIEURS, NOUS AVONS
Un grand assortiment de Flanelle, Chemises en toile et coton, Gilets et Caleçons de Flanelle, Caleçons, en coton, mérinos, flanelle et [illegible]. Grand choix de Faux Cols, Chaussettes, Cravates, Foulards, Mouchoirs, Bretelles, etc., etc.
Parfumerie Française.
LION & PINSARD,
151 et 153, rue du Canal, à côté de Holmes.

Avis.
Ni le capitaine ni le consignataire de la barque française MARGUERITE, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage.
A. C. TRÉMOULET, 25, rue Vieille-Levée.

New-York.
Ligne de Steamers des Marchands.
Pour New-York, directement, Le steamer MISSISSIPPI,
Commandant WM P. HENRY, partira [illegible] MERCREDI, 23 novembre, [illegible]
Pour fret ou passage, s'adresser à LOW & LUDWIGSEN, Au No. 28, de la rue de la Commune.

Avis spécial.
Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Sud.
Heures de départ.
Le départ et l'arrivée des convois de passagers auront lieu comme suit, à dater du 26 novembre 1870: [illegible]
E. D. FROWELL, Surintendant-général.
J. B. MOREY, Agent-général pour le fret.

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et de Chattanooga.
[illegible]
La division de Mobile, de ce Chemin de fer, sera ouverte au commerce LUNDI, 21 NOVEMBRE 1870, et les convois de passagers partiront comme suit: De la Nouvelle-Orléans, du pied de la rue du Canal [illegible] La Baie St. Louis, Pass Christian, Mississippi City, Ocean Springs, Pascagoula et Mobile [illegible] Et se relieront à Mobile avec Le Chemin de fer de Mobile et de l'Ohio et celui de Mobile et de Montgomery, [illegible] DU NORD, DE L'EST ET DE L'OUEST. [illegible] Prix du passage de la Nlle-Orléans à Mobile, $5 00. Des trains de fret partiront d'une ville à l'autre tous les jours. [illegible]
J. B. KENDRICK, Surintendant-Général.
Nlle-Orléans, 18 novembre 1870.

MAISON
J. GALINIER,
(No 101), RUE ROYALE, (101)
Entre St-Louis et Conti.
MARDI, 15 COURANT.
OUVERTURE
DES MARCHANDISES DE SAISON—
COMPRENANT:
CHAPEAUX modèles dans toutes les formes nouvelles.
Un grand assortiment de FLEURS achetées dans les meilleures maisons de Paris.
COURONNES de mariée, BOUQUETS et TRAINES pour ornement de robes, VOILES-PARURES pour demoiselles d'honneur.
Le plus grand choix de COIFFURES DE FLEURS pour soirées, bals et spectacles, coiffure haute nouveauté en crêpe de Chine.
Un lot de BIJOUTERIE, choix de modèles très élégants.
CHAPEAUX de feutre, dans toutes les formes et toutes les nuances nouvelles.
CHIGNONS en faux cheveux, d'après les dernières gravures.
Une grande variété d'ÉVENTAILS.
Toutes les nuances de mode en Velours, Rubans, Soie gros grain, Velours épinglés, Effilés et passementeries nouvelles.
Toutes les formes parues en TULLE et LINON. Aussi—Un choix de PLUMES, dans tous les genres.
J'invite les dames à venir voir mes marchandises, elles trouveront chez moi l'expression de tout ce que Paris a produit de nouveau en modes jusqu'à la date où ces articles ont été livrés.
J. GALINIER.

CIGARES ET CIGARETTES, IMPORTÉS DE LA HAVANE.
REÇU par le steamer "Cuba," un assortiment de CIGARES, des marques les plus célèbres; ainsi que des CIGARETTES Mensedez, Figaro et Gallito, que l'on vendra aux prix les plus modérés, au magasin de FERNANDEZ & VILLA, Encoignure Dauphine et Royale.

Modes et Confections.
DÉSIREUSE de répondre au bienveillant patronage que lui prodigue sa nombreuse clientèle, Mme E. TRIBOUT vient d'importer de nouveaux articles [illegible]

Perdue.
Jeudi, le 17 courant, de sa résidence, une jeune CHIENNE setter, [illegible]
Perdu.
Le 16 du courant, un CHIEN setter, [illegible] J. M. CRAWFORD.
Perdu
Dimanche dernier, [illegible]
$20 00 de Récompense.
[illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS,
131 et 133, rue Vieille-Levée, 131 et 133.
UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.
RUE VIEILLE-LEVÉE.
[illegible]
RUE VIEILLE-LEVÉE.
CANDI
Bon Ton.
BOITES A SURPRISES.
Toutes les boîtes sont remplies avec du Candi assorti et parfumé, et chaque boîte vous annonce UNE SURPRISE.
MONTRES EN OR ET EN ARGENT, CHAINES DE MONTRES, ÉPINGLETTES, POUR DAMES ET MESSIEURS, BOUTONS DE MANCHES, BOUTONS DOUBLES, BOUCLES D'OREILLES, ETC., ETC., ETC.
Manufacturés par GEO. MILLER & SON, Market st., Philadelphie.
500 DOUZAINES, venant d'arriver, A vendre en détail à 25 cents, par NORMAN & REISS, Seuls Agents. Nos 131 et 133 de la rue Vieille-Levée.

Demande d'un Barbier.
UN BON BARBIER trouvera de l'ouvrage chez JULES MAILLEVIN, No. 2, rue Carondelet, près Canal.
Demande d'Ouvrier.
ON demande un bon ouvrier [illegible] S'adresser par lettre, Box No 27, Post Office.
Personnel.
M. DANIEL PERRIS, [illegible]
Demande de Cuisinière.
UNE bonne cuisinière trouvera à s'employer [illegible]
Porc Mess et Porc Rump.
1,000 Barils Porc [illegible] FAIRCHILD & BINGHAM, Nos 21 et 23 rue des Magasins.
Chaux "Cape de Richard".
LE Dépôt de la CHAUX "CAPE de Richard" est au No 162, de la rue de la Douane, entre les rues Dauphine et Bourgogne.
Pension Française.
22 et 24 ... Toulouse ... 22 et 24.
Mme Vve A. DÉBAT [illegible] aux Nos 22 et 24 de la rue Toulouse, [illegible]
Changement de Magasin.
Mme C. GUSTO, Modiste en Chapeaux et Robes, a l'honneur de prévenir sa clientèle et le public en général qu'elle a transféré son magasin de la rue Bourbon No 14, à la rue Royale No 117, entre les rues St Louis et Toulouse, [illegible]
WHISKY. WHISKY.
L. Manuel,
Agent de plusieurs Distilleries de Cincinnati [illegible]
Avis.
LES Souscripteurs au Capital de la Compagnie d'Assurance contre l'Incendie, LA SALAMANDRE, sont priés de se présenter au Bureau de M. Edward Barnett, notaire public, rue Royale, No 18, au premier étage, [illegible] Nouvelle-Orléans, 15 novembre 1870.
Huile de Graines de Lin.
50 BARILS HUILE DE GRAINES DE LIN vierge et cuite, A vendre par WM. H. VREDENBURGH, [illegible]
Banque de l'Union de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 15 novembre 1870.
A UNE réunion des actionnaires tenue hier soir, il a été résolu que le meeting s'ajournerait pour avoir de nouveau lieu LUNDI prochain, 21 du courant, à 4 1/2 heures du soir. GEO. A. [illegible], Caissier.
Avis.
Nlle-Orléans, 15 novembre 1870.
LES contribuables du Troisième District qui n'ont pas encore payé leurs taxes [illegible] JOHN R. CLAY, Collecteur, No 3, rue de l'Esplanade, entre Levée et Victoire.
Aux Citoyens de la Nlle-Orléans.
TOUS les citoyens de la Paroisse d'Orléans, [illegible] E. HOWARD McCALEB, Vice-Président du Comité [illegible]
Mme OLYMPE,
144.....RUE DU CANAL.....144
Vient de recevoir par le steamship FIRE QUEEN, un envoi de Jolis Chapeaux de Paris, ainsi que d'autres articles élégants, tels que Paletots de soie, de velours et de drap, des Echarpes, des Coiffures, Voilettes, Ceintures, &c. &c.
Les dames, ses clientes, ainsi que le public en général, sont invités à venir visiter ces nouveautés.
MODES et NOUVEAUTÉS.
MME DUPUY, de retour de France, annonce à sa clientèle de la ville et de la campagne qu'elle vient de recevoir par le "Fire Queen" et le navire "Oakland", et de détailler à son nouveau magasin de gros, No 47, rue de Chartres, et à son magasin de détail, No 26, rue Royale, un grand assortiment de MODES, NOUVEAUTÉS, PLUMES, FLEURS, LINGERIE, &c., &c.
Mme DUPUY blanchit et teint les plumes en toutes nuances.
BOUCHONS. BOUCHONS.
En débarquement, du navire ST. PAUL, arrivé de Marseille:
50 balles BOUCHONS POINTUS de première qualité. [illegible]
J. A. BLAFFER & CO.,
Nos 26, 28 et 30 de la rue Bienville, [illegible]
Machines à clarifier le jus de canne à sucre, "Jourdan's Patent"
A VENDRE [illegible]
Tables à Billard "Phelan's" COMPLÈTES.
A vendre [illegible]
Le Dr. B. A. POPE
Étant de retour à la Nouvelle-Orléans, reprend l'exercice de sa profession. Son nouveau domicile est au No 129 de la rue du Canal, [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 18 NOVEMBRE—CLASSE 54
5 67 39 71 34 6 4 30 66 59 9
Les tirages ci-dessus [illegible] HOWARD, SIMMONS & Co, Contracteurs.
C. PERALTA, [illegible] Commissaires.

C. CAVAROC,
Négociant Commissionnaire,
5.....PASSAGE DE LA BOURSE.....5
[illegible] C. CAVAROC.
Champagne J. Bousaillon.
500 Paniers, grandes et demi-bouteilles, en magasins et à vendre par C. CAVAROC
Vin rouge en caisses.
10,000 caisses vin rouge [illegible] Entrés en magasins et à vendre par C. CAVAROC.
Vins fins et en caisses.
300 caisses [illegible]
caisses Château Dillon, St-Julien, St-Estèphe, Margaux, Château Lafite, Château Margaux, Château Latour-Blanche, Château Yquem, Château Contet.
En magasin et à vendre par C. CAVAROC.
Vins fins en barriques.
150 barriques Château Dillon, diverses années, en magasin et à vendre par C. CAVAROC.
Vins au dessus de l'ordinaire.
50 barriques [illegible] en magasin et à vendre par C. CAVAROC.
Paniers bouteilles vides.
500 paniers, en magasin et à vendre par C. CAVAROC.
Reçu par le [illegible] venant de Bordeaux:
SARDINES: [illegible]
VINS: [illegible]
BOUCHONS: 16 balles de 10,000 bouchons chaque. à vendre par C. CAVAROC.
A livrer par le navire [illegible] attendu de Bordeaux: 800 barriques vin rouge, [illegible] C. CAVAROC.
L. Rœderer,
35 paniers de 12 bouteilles, [illegible] en magasin et à vendre par C. CAVAROC.
J. DE CORTE,
MARCHAND TAILLEUR,
ANNONCE à ses clientèles et au public en général qu'il vient de recevoir d'Europe, par le steamer "Fire Queen," un magnifique assortiment de marchandises françaises et anglaises, Casimirs, Draps, Velours, Soieries, etc. Toute personne désirant des articles élégants et de bon goût trouvera à son magasin, No 18, Rue Royale, [illegible] de saison d'hiver.
Water-Works. Water-Works.
C. A. CHAPOTEL,
ENCOIGNURE des rues Bienville et Bourbon, a l'honneur d'informer le public qu'il est autorisé, par la Compagnie des Water-Works, à installer les tuyaux de plomb, les hydrants, les robinets, etc., [illegible]
Modes et Nouveautés EN GROS.
E. L. E. BONNET,
5 : : : CHARTRES : : : 5
PRÈS LA RUE DU CANAL.
VIENT de recevoir un assortiment complet de Chapeaux pour dames et fillettes, rubans, fleurs artificielles, velours, plumes, etc., etc., qu'il offre aux marchands de la ville et de la campagne, à des prix très modérés.
Change.
Nous achetons des traites à longue et à courte échéance, sur Boston, Providence, Philadelphie et Chicago. [illegible] SALOMON & SIMPSON.
Dissolution de Société.
[illegible] annonce à sa nombreuse clientèle, ainsi qu'au public, que son association [illegible] est dissoute depuis le 1er septembre [illegible] Elle vient de recevoir de France, par le steamer "Fire Queen" un bel assortiment de LINGERIE en tout genre, dernières nouveautés des principales maisons de Paris, pour dames et fillettes et spécialement pour enfants. [illegible]
G. L. FEVRE,
166 [illegible] 166
IMPORTATEUR de VEAUX VERNIS, VEAUX CIRÉS ET MÉGISSERIE, CHÈVRES en tout genre, CHEVREAUX, MOUTONS.
Reçoit par chaque steamer d'EUROPE et de NEW YORK un bel assortiment de cuirs français et américains, [illegible]
Grands arrivages de Marchandises d'Automne et d'Hiver.
[illegible]
C. LAZARD.
No 123 rue Vieille Levée [illegible]